

Julien AGUIN

Conseiller municipal
« Agir à Voisenon »

14 Grande Rue
77950 VOISENON

06 03 26 63 83
julien@aguin.fr

1

Monsieur Vincent ÉBLÉ
Président

Conseil général de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
C.S. 50377
77010 MELUN Cedex

Voisenon, le 25 août 2014.

Objet : demande des délibérations concernant RD35.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier du 19 août dernier en référence au courrier du 28 juillet dernier adressé à mon collègue, Marc SAVINO.

Le courrier ne rapporte pas les éléments discutés avec le Maire de Voisenon et le responsable de l'Agence routière territoriale de Melun-Vert-Saint-Denis. Voulez-vous m'en dire plus à ce sujet ?

L'accord conclu entre MM. Bernard GASNOS (président de l'agglomération Melun Val-de-Seine) Gérard MILLET (Maire de Melun) Jacques LELOUP (Maire de Voisenon) et votre concours a été réalisé sans concertation avec les voisenonais et les habitants des communes impactées (Montereau-sur-le-Jard, Vert-Saint-Denis, Rubelles).

Vous parlez de la configuration géométrique du rond-point s'inscrivant dans les normes, ce que je ne remets pas en cause mais justement pourquoi dévier ainsi la trajectoire de cette route historique donnant accès aux voisenonais, aux montjarcien et aux verdonnais à la ville de Melun et à ses commodités de premières nécessités (médecins, commerces, ...) ? Ce giratoire reçoit axialement la RD 1605, l'entrée dans l'Eco-quartier et la sortie vers les Hauts de ... à Rubelles, et la RD 35 qui forme une boucle pour se raccorder au giratoire en face de ce qui sera la liaison douce par le pont actuel au dessus de la pénétrante. C'est simple, le tracé actuel reste la seule liaison naturelle entre les villages du nord et le centre-ville.

Voulez-vous me dire pourquoi un tel accord pénalisant grandement les voisenonais et les usagers de cette voie ? Pourquoi dès décembre 2002 avoir déclassé cette voie départementale au profit de la commune de Melun s'arrogeant le droit d'en priver les usagers historiques ?

Comment pouvez-vous affirmer que ce futur itinéraire entre Voisenon et Melun ne sera que très peu allongé alors que le temps de parcours est presque triplé ? Qu'en est-il des étudiants qui fréquentent les Capucins, Léonard de Vinci, ... ?

Comment pouvez-vous affirmer qu'actuellement les piétons et les cycles ne bénéficient pas déjà d'un itinéraire adapté, ignorez-vous l'existence de la voie piétonne abusivement dénommée piste cyclable ? Ne vaudrait-il mieux pas

COPIE

Julien AGUIN

2

Conseiller municipal
« Agir à Voisenon »

14 Grande Rue
77950 VOISENON

06 03 26 63 83
julien@aguin.fr

améliorer l'existant plutôt que d'allonger les temps de parcours et dégrader l'environnement en ajoutant du CO2 ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Julien AGUIN

Copie à :

- Monsieur André AUBERT, V.P. du Conseil général
- Monsieur Jean DEY, V.P. du Conseil général
- Monsieur Jacky LAPLACE, Conseiller général canton Melun-Nord
- Monsieur Gilles BATTAIL, Président du SMEP
- Monsieur Gérard MILLET, Maire de Melun
- Monsieur Marc SAVINO, Maire de Voisenon